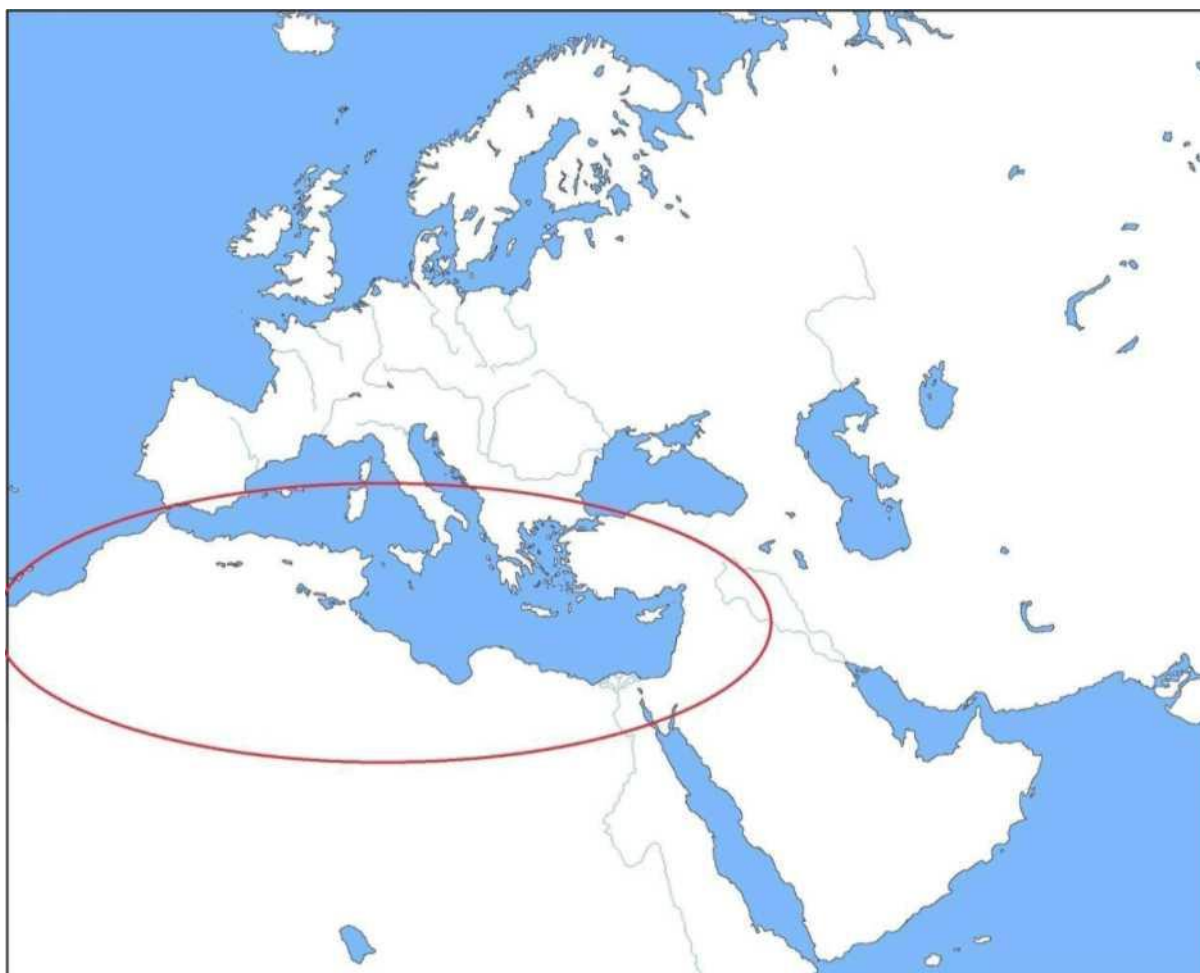


INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE ET DE PARTENARIAT Vers un système de partage d'informations sur l'environnement « SEIS »

RAPPORT PAYS PALESTINE

Octobre 2011



Mentions légales: Ce projet est financé par un contrat ENPI/2009/2010/629 service géré par la DG EuropeAid. Cette publication a été produite avec l'aide de l'Union européenne.

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de l'Agence Autrichienne pour l'environnement, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne

Agence Européenne pour l'Environnement

Kongens Nytorv 6

1050 Copenhagen K

Danemark

Réception

Téléphone : +45 33 36 71 00

Télécopie : +45 33 36 71 99

<http://www.eea.europa.eu>

Pour plus amples renseignements relatifs au projet :

IEVP-SEIS : <http://enpi-seis.ew.eea.europa.eu>

ENVIRONMENT
AGENCY AUSTRIA **umwelt**bundesamt

Spittelauer Lande 5 1090

Vienne Autriche

Original language : English

Auteur: Sabah Nait

Collaborateurs: Khaled Salem, Aysar Atumeh, Ashraf Dweikat, Shahd Tibi, Samhan Zaghoul, Zahran Khleif, Ahmad Abutahar

Table des matières

Sommaire

Liste des acronymes.....	4
I Cadre institutionnel.....	6
I.1 Pollution de l'eau.....	7
I.1.1 Déchets solides.....	7
I.1.2 Pollution atmosphérique.....	8
I.2 Coopération interinstitutionnelle.....	11
II Contenu.....	12
II.1 Obligations de rapportage.....	12
II.1.1 Obligation nationale de rapportage.....	12
II.2 Cadre juridique.....	12
II.3 Collecte des données, disponibilité des données et sources de données.....	14
II.3.1 Description de la disponibilité des indicateurs environnementaux.....	22
III Infrastructure.....	30
III.1 Surveillance des ressources en eau.....	30
III.2 Gestion des déchets.....	32
III.3 Surveillance de la qualité de l'air.....	33
IV Analyse Croisée.....	34
V Plan de mise en œuvre.....	36
V.1 Système Information environnementale.....	36
V.2 Comptes de l'eau.....	36
V.3 Système d'information de l'eau pour APE et APQ.....	36

Liste des acronymes

CCS	Conseil consultatif de la statistique
AQE	Autorité chargée de la qualité de l'environnement
SIG	Système d'information géographique
IEVP	Instrument européen de voisinage et de partenariat
LGS	Loi générale sur la statistique
BCSP	Bureau central de la statistique palestinien
ANP	Autorité nationale palestinienne
IPN	Institut palestinien de la normalisation
APE	Autorité Palestinienne chargé de la qualité de l'eau
TPO	Territoire palestinien occupé
ME	Ministère de l'environnement
MPDA	Ministère de la planification et du développement administratif
MADL	Ministère de l'administration locale
MS	Ministère de la santé
MA	Ministère de l'agriculture

Résumé

Ce rapport a été rédigé par l'autorité Palestinienne chargée de la qualité de l'environnement (AQE) et par le Bureau central de la statistique palestinien. Ce rapport est considéré comme la première étape décisive d'un plan d'exécution qui permettra de préparer le terrain en vue des étapes ultérieures de la mise en œuvre du SEIS au niveau national. Il s'agira en premier lieu d'illustrer l'état actuel du contrôle et de l'établissement des rapports environnementaux en Palestine. L'analyse de la situation actuelle porte sur les zones thématiques définies durant la réunion consultative qui s'est tenue à Bruxelles en novembre 2010 et qui concernait la gestion des déchets, les ressources en eau (fraîche et marine), les émissions industrielles, et les eaux usées. Cette évaluation représente le document de base du processus évolutif dont le but est de définir certains objectifs qui permettront d'améliorer la disponibilité ainsi que le partage des données en Palestine.

Les difficultés environnementales de la Palestine ont principalement trait aux facteurs suivants : épuisement des ressources en eau / quantité d'eau disponible, détérioration de la qualité de l'eau et dégradation des terres, pollution atmosphérique transfrontalière dans l'espace aérien palestinien en provenance des usines israéliennes, en particulier dans la région de Gaza, du fait de la présence de centrales au charbon à Ashdod et Ashkelon, ainsi que dans le nord de la Cisjordanie, région adjacente aux zones industrielles israéliennes. La pollution transfrontalière entrave la prise de mesure des niveaux de pollution atmosphérique à l'échelon local. Les stations de traitement des eaux sont peu nombreuses ; l'une d'entre elle, située au centre de El Bireh, fonctionne correctement tandis que d'autres s'avèrent particulièrement inefficaces. La région est caractérisée par l'absence de stations de contrôle de la pollution, la dégradation de la biodiversité, la perte des ressources génétiques, des changements climatiques et leurs répercussions, la présence de déchets dangereux, solides ou résultant d'activités médicales : Il existe plusieurs décharges qui ne procèdent pas à la séparation des déchets solides, dangereux ou résultant d'activités médicales. La décharge sanitaire de Jenin s'avère extrêmement performante. Il existe également une décharge contrôlée dans la ville de Jéricho.

Le contexte géographique complexe en termes de contrôle exercé sur les terres, restreignent l'accès à certaines zones, rendant difficile la collecte de données et d'informations. Il est difficile de rencontrer des gens en direct de par les contextes géographiques engendrés par la situation politique. Il va sans dire que les répercussions des violations par Israël des ressources et de l'environnement naturel de la Palestine entraînent des problèmes environnementaux que la Palestine a besoin de surmonter.

Le premier chapitre du rapport est consacré à la coopération interinstitutionnelle et décrit les activités des différents ministères et institutions ainsi que leur coopération, tout en donnant une idée du type d'informations échangées entre les différentes parties prenantes. Le second chapitre porte sur la disponibilité des données, des flux de données et des ensembles de données existants, et offre une description des indicateurs environnementaux. Le troisième chapitre s'intéresse à l'infrastructure et décrit les réseaux et infrastructures existants ainsi que les sources de données et sites Web principaux. Le dernier chapitre porte sur une analyse de la situation actuelle et des mesures prises dans le but d'améliorer la situation. Certains des problèmes identifiés comme ayant trait au partage et à la disponibilité des données environnementales concernent par exemple l'absence de contrôle (eau, eaux usées, déchets solides, prélèvement d'eau et eaux résiduaires), les lacunes des données et l'incapacité à constituer une série de données temporelles à titre de comparaison.

Le dernier chapitre est consacré aux mesures de suivi, qui, dans le cadre du dispositif de mise en œuvre du SEIS en Palestine, pourront permettre à ce pays de continuer à développer les comptes de l'eau et de

soutenir l'autorité palestinienne chargé de la qualité de l'eau dans l'élaboration d'un système d'informations sur l'eau.

I Cadre institutionnel

Différentes institutions, ONG et universités sont actives et en charge des difficultés liées aux informations sur l'environnement. Les principales institutions sont répertoriées ci-après :

Ministères et institutions

Autorité chargée de la qualité de l'environnement (AQE), <http://www.environment.pna.ps>

L'autorité Palestinienne chargée de la qualité de l'environnement (AQE) a été instauré par décret présidentiel en 2002, se suppléant ainsi au précédent Ministère de l'environnement (ME) établi en août 1998.

La responsabilité principale d'AQE concerne la protection et l'administration de l'environnement au sein de l'autorité nationale palestinienne. La responsabilité d'AQE consiste à sauvegarder et à protéger l'environnement et la santé humaine, ainsi qu'à contrôler et limiter la dégradation des ressources naturelles, à combattre la désertification, à lutter contre la pollution, à améliorer la sensibilisation écologique et à assurer un développement durable sur le plan environnemental. La Palestine a adopté la Loi sur l'environnement n°7 (1999) qui régit l'intégralité des problèmes environnementaux et incorpore le principe du pollueur-payeur. Les responsabilités principales d'AQE concernent les domaines de la planification, du contrôle, de la législation, de la sensibilisation, des agréments environnementaux (le Ministère de l'économie délivre une licence et l'AQE se charge du processus d'approbation relatif à l'environnement) et de leur application. Les responsabilités principales d'AQE sont les suivantes :

- Développement des politiques environnementales, de la législation et de la planification environnementale
- Développement de règles, normes, et directives permettant de créer un environnement et développement durable
- Établissement de normes permettant de déterminer les projets devant être soumis à une étude d'impact sur l'environnement
- Effectuer des études et recherches dans le domaine de l'environnement
- Contrôle de la fréquence de la pollution environnementale et instauration de plans d'urgence.
- Coopération avec d'autres acteurs dans le domaine de la surveillance et de la coordination des projets environnementaux.
- Améliorer la sensibilisation du public et les compétences des ressources humaines d'AQE par l'intermédiaire de l'éducation et de la formation dans le domaine de la gestion environnementale.

Certaines restrictions d'ordre politique entravent l'accomplissement et la réalisation des mandats du AQE, du fait d'un manque d'informations et de contrôle ainsi que de difficultés d'accès à ce type de données (l'occupation et les colonies israéliennes), d'un manque de communication et de coordination entre les différentes institutions, ainsi que de restrictions organisationnelles, d'ordre législatif, institutionnelles et financières.

Le département des systèmes d'informations de l'autorité palestinienne chargée de la qualité de l'environnement (AQE) est chargé de la gestion des données générées durant diverses études et projets ; ceci a permis à AQE de réaliser une base de données centralisée ainsi qu'une base de données du système d'informations Géographique (SIG), alimentée par des données provenant de divers projets.

Bien que chaque projet possède ses propres objectifs, la partie information est systématiquement traitée tandis que les données générées sont enregistrées dans la base de données.

Les données générées résultant de ces projets servent à élaborer différentes publications ainsi qu'à développer des programmes et stratégies.

I.1 Pollution de l'eau

L'AQE donne de permis aux stations de traitement des eaux usées. L'AQE est également responsable du suivi de l'évaluation de l'impact environnemental ou de l'étude initiale des projets portant sur l'environnement. AQE est responsable de mettre en place des normes de qualité en collaboration avec d'autres parties prenantes telles que l'APE et l'IPN, sensibilisation du public au domaine de l'eau, de la protection des ressources en eau, et en établissant les réglementations requises. L'AQE réalise des inspections de routine et a établi des normes telles que les normes relatives à la qualité de l'eau potable, celles concernant la réutilisation des eaux usées et le rejet des eaux usées industriels dans le système de collecte.

I.1.1 Déchets solides

Il est important de mentionner le fait que le système juridique et législatif régulant le travail dans ce domaine est truffé de contradictions et de duplications, ainsi que d'un manque d'intégration et d'harmonisation. Les rôles et responsabilités varient en fonction de la loi considérée ; l'interprétation des dispositions légales varie également en fonction des parties prenantes, ce qui a pour effet d'entraîner un écart entre les dispositions légales et leur mise en œuvre effective sur le terrain. L'absence d'une loi précise ou d'un système entériné relatif à la gestion des déchets solides laisse subsister un pouvoir d'appréciation de l'interprétation de ces lois, ce qui a pour conséquence d'engendrer des doubles emplois ainsi que des conflits de rôles et de responsabilités (consulter le chapitre relatif à la législation nationale).

L'assignation de tâches claires et précises et de responsabilités basées sur une délégation de pouvoir définie dans les conditions prévues par la loi, s'intéresser à certains problèmes conflictuels et de double emploi relatifs aux activités de gestion des déchets solides, et l'établissement de certains mécanismes institutionnels adaptés à tous les niveaux et permettant de réguler l'interaction entre les institutions compétentes pour faciliter la coopération et la circulation d'informations fiables - l'ensemble de ces activités constitue la priorité la plus urgente et également les conditions préalables essentielles à une gestion efficace de ce secteur. La stratégie environnementale de l'an 2000 recommande l'établissement de trois à cinq décharges sanitaires en Cisjordanie et d'une à trois dans la bande de Gaza. Dans le même ordre d'idée que la stratégie environnementale, une stratégie nationale de gestion des déchets solides a été développée et approuvée en 2010 ; elle a constitué le premier essai de planification de la gestion du secteur des déchets solides à l'échelon national. La stratégie définit les rôles et responsabilités des institutions concernées par ce secteur durant la période de mise en œuvre de cette stratégie (2010-2014).

Un inventaire et un plan directeur relatifs à la gestion des déchets dangereux en Palestine ont été établis en 2009. Une ébauche de liste des déchets dangereux a également été dressée.

Un projet de réglementation des déchets résultant des activités médicales a récemment été élaboré et est actuellement en cours d'évaluation par le cabinet.

Les institutions responsables de la gestion des déchets solides en Palestine, selon les termes des lois définies au prochain chapitre sont : AQE, MADL, MS, IPN, BCSP, JCSM, les autorités locales et le Ministère de la planification.

I.1.2 Pollution atmosphérique

L'AQE est responsable du contrôle de la qualité de l'air (consulter le chapitre « infrastructure »).

Le BCSP, Bureau central de la statistique palestinien, <http://www.pcbs.gov.ps>, fondé en 1993 suite à un décret promulgué par l'OLP, a constitué la première institution opérationnelle après l'établissement de l'administration ANP en Cisjordanie et sur la bande de Gaza.

Le BCSP a pour motivation de développer les indicateurs de performance dans le but de contrôler, de vérifier et de mesurer l'accomplissement des objectifs de qualité, et de les passer en revue régulièrement afin de s'assurer de leur pertinence. Le BCSP adopte et applique les principes et le système de gestion de la qualité, et s'assure de son efficacité conformément aux exigences des normes internationales (ISO 9001).

Une Loi générale sur la statistique (LGS) a été promulguée le 7 août 2000. Cette loi détaillait les missions et fonctions du BCSP et de son organisation financière et administrative. Cette loi a donné naissance à un Conseil consultatif de la statistique (CCS) et a proposé un cadre définissant les activités statistiques. Elle a également fourni un appui sur le plan juridique quant à l'utilisation des registres administratifs aux fins des statistiques. Le LGS a introduit des règles importantes relatives à la confidentialité des rapports individuels et à l'obligation de réponse aux recensements et aux enquêtes.

Le Service de la statistique environnementale (SSE) établi en 1996, réalise des enquêtes environnementales sur les ménages, ainsi qu'au niveau des établissements et des localités.

Le Service de la statistique environnementale est responsable de la création et de la mise à jour de données selon les indicateurs statistiques de pression sur l'environnement, et principalement dans les domaines suivants : météorologie, émissions dans l'air et qualité de l'air, eau et eaux usées, bruit, déchets solides, eau (consommation, approvisionnement et quantité), biodiversité.

Les informations statistiques sont considérées comme un « bien public », le BCSP diffuse régulièrement les données collectées sous forme de rapports statistiques et de publications imprimées. Ces dernières sont élaborées en fonction de normes standardisées afin qu'elles puissent être comprises. Le SSE diffuse ses données sur Internet par l'intermédiaire de son site Web, offrant ainsi la possibilité de télécharger ses publications sous forme de fichiers PDF.

Le SSE bénéficie d'une bonne organisation, possède de bonnes capacités et fait preuve d'ouverture d'esprit en rendant accessible au public une grande partie de ses données en anglais avec des temps de latence relativement réduits. À titre d'exemple les publications suivantes : La Palestine en chiffres 2010, Recensement agricole 2010, Atlas statistique de la Palestine 2009, etc. Certaines faiblesses se font également ressentir, comme le manque de disponibilité de séries temporelles, les écarts géographiques, et le problème omniprésent d'Israël qui soit refuse les enquêtes ou soit encore confisque les données existantes. Il est possible également que le rôle de meneur du Bureau de la statistique dans la gestion des données et de l'information sur l'environnement empiète sur l'initiative et une partie de la faculté de résolution des problèmes des autorités environnementales. Le besoin se fait ressentir de remplacer les enquêtes par une circulation « organique » des données administratives. Il convient

d'ajouter que dans le contexte global de l'UE, il est relativement peu courant que le Bureau de la statistique ait un rôle important à jouer dans le renseignement de données et d'informations sur l'environnement.

Autorité Palestinienne chargée de la qualité de l'eau www.pwa.ps

L'article 7 de la Loi sur l'eau n°3 de 2002 expose les fonctions et pouvoirs d'APE dans la gestion des ressources en eau et du système de collecte des eaux usées en Palestine, ainsi que dans le développement de la politique publique relative à l'eau. Les fonctions de ce service comprennent la délivrance de licences, l'utilisation des ressources en eau, l'étude de l'eau et des projets de réseaux de collecte d'eaux-usées, la réhabilitation et le développement des services des eaux dans le but d'approvisionner en eau l'ensemble des districts. Sa fonction comprend également la coopération avec les agences concernées de manière à développer des plans et programmes de régulation de l'utilisation de l'eau. L'APE est également chargé de la surveillance du forage des puits et du niveau de qualification des prestataires qui travaillent au sein des installations hydrauliques. L'APE se charge également de la préparation des projets de loi et réglementations, ainsi que de la délivrance des consignes.

L'APE est entièrement responsable de la gestion des eaux usées et de la délivrance de licences en vue de l'utilisation/la réutilisation des eaux usées, y compris en ce qui concerne leur traitement et leur utilisation. L'AQE en coopération avec d'APE et en coordinations avec d'autres acteurs élaborent des normes et spécifications environnementales. L'APE a le pouvoir d'inspecter toute ressource en eau en cas de risque de contamination. Par conséquent, les inspecteurs du APE et du AQE jouissent du statut d'agents de police judiciaire tandis que le AQE réalise des inspections de routine sur les sites d'installations hydrauliques, y compris les ressources en eau, afin de garantir la conformité aux normes de protection de l'environnement et d'éviter un risque de contamination.

Jenin-Conseil des services mixtes (JCSM) pour la gestion des déchets solides

Il existe plusieurs conseils de service mixtes pour la gestion des déchets solides et des eaux usées ; Jenin en constitue un exemple parmi d'autres.

Il s'agit d'une entité quasi gouvernementale et régionale, établi conformément à la Loi sur les collectivités locales palestiniennes. La mission du JCSM consiste à fournir et à organiser un système de gestion durable des déchets. Le JCSM a organisé la construction d'une décharge sanitaire et la réhabilitation et la fermeture de plusieurs décharges. Le JCSM doit fournir les données relatives aux déchets mis à la décharge et

- pour fournir un service efficace et organisé de gestion durable des déchets;
- pour assurer la pérennité à long-terme du service en élaborant des capacités techniques au niveau des autorités locales ;
- pour sensibiliser le public et promouvoir sa participation effective ;
- pour être conforme aux lois et règlements concernés appliqués en Palestine.

L'institut de normalisation palestinien

L'IPN a été instaurée en 1994 par décret présidentiel en tant qu'institution indépendante. L'IPN veille à la sécurité des consommateurs et à la protection de l'environnement par l'intermédiaire de la mise en place de normes en coopération avec les parties prenantes (normes relatives à l'eau potable, aux eaux

usées traitées d'origine industrielle ou autre, à la qualité de l'air ambiant, aux émissions de pollution atmosphérique émanant de sources fixes, et aux normes sonores relatives aux bruits extérieurs).

Autres institutions concernées

Ministère de la planification et de la coopération internationale et Conseil supérieur de la planification
Ces institutions sont responsables de l'utilisation et de l'aménagement du territoire, et donc du développement de programmes de protection d'urgence des ressources naturelles et de plans de développement régionaux.

Ministère de l'administration locale, <http://WWW.MBlg.pna.ps>

Ce ministère prend en charge la gestion des déchets solides et se trouve par conséquent impliqué dans le fonctionnement et le financement de la collecte et de l'élimination des déchets solides. Les municipalités et conseils de village mettent l'accent sur la collecte, le transport et l'élimination des déchets municipaux.

Ministère de la santé, <http://www.MBh.ps>

L'objectif de développement du MS consiste à améliorer les soins de santé préventifs et curatifs pour l'ensemble de la population palestinienne. Ce ministère est responsable de la gestion des sources de pollution domestiques. Dans le secteur de l'eau le contrôle de la qualité de l'eau potable et de son incidence sur la santé constitue la priorité du MS. Le MS s'investit par l'intermédiaire du Département de santé environnementale, lui-même investi dans le contrôle et la gestion des déchets résultant d'activités médicales. Il est également impliqué dans la gestion de la qualité de l'eau et des aliments, des eaux usées, et des déchets solides.

Ministère de l'agriculture, <http://www.MBa.gov.ps>

Ce ministère est chargé du développement des ressources d'eau dans le contexte agricole, du contrôle de la qualité de l'eau aux fins de l'irrigation, ainsi que du contrôle de l'importation et de l'utilisation des produits agrochimiques. Le ministère dispose d'un laboratoire permettant le contrôle de la qualité de l'eau d'irrigation et l'analyse des pesticides. Il est responsable de la gestion environnementale de l'utilisation des produits agrochimiques et de la protection de la nature et de la biodiversité ; il possède des données relatives aux quantités d'eau utilisées dans le secteur agricole.

Ministère des transports, <http://www.MBt.gov.ps>

Ce ministère est responsable de la gestion de l'ensemble des difficultés liées au transport, y compris : l'importation de véhicules de transport, l'immatriculation et l'enregistrement des véhicules.

Les ONG

Plusieurs ONG exercent une activité dans le domaine de l'environnement ; certaines sont mentionnées ci-dessous. D'autres sont principalement des ONG professionnelles et expérimentées dans le domaine de l'environnement, soit des sociétés de conseils qui procèdent à des évaluations et recueillent des données indépendamment des autorités. Parmi les sociétés de conseils les plus connues, on compte le Groupe palestinien d'hydrologie (<http://www.phg.org>), l'Institut de recherche appliquée de Jérusalem (<http://www.arij.org>), l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique (MAS) (<http://palecon.org/Newsite>), et la Maison de l'eau et de l'environnement (<http://www.hwe.org.ps>).

Pengon, <http://www.pengon.org>

Le réseau palestinien d'ONG environnementales (RPONGE) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif établie en 1996 dans le but d'agir en faveur de l'environnement en Palestine, en

coordonnant les efforts dispersés des différentes ONG palestiniennes qui exercent une activité dans le domaine de l'environnement.

L'Institut de recherche appliquée de Jérusalem (IRAJ)

Cet institut fait partie des ONG palestiniennes qui reconnaissent l'importance du rassemblement des données relatives aux problèmes environnementaux. L'IRAJ alimente le système d'informations sur l'environnement en Cisjordanie depuis 1994.

L'académie

Plusieurs universités exercent également une activité dans le secteur de l'environnement, telle que l'université Birzeit (UBZ) qui constitue l'une des institutions d'enseignement supérieur les plus prestigieuses en Palestine (<http://www.birzeit.edu>) ; elle propose un cycle supérieur d'études en génie de l'environnement et de l'eau, ainsi qu'en sciences de l'environnement et de l'eau.

L'université Al-Quds qui possède des campus à Jérusalem (Abu Dis), propose des facultés de technologie scientifique et d'ingénierie pertinentes dans le cadre de l'environnement (<http://www.alquds.edu>)

1.2 Coopération interinstitutionnelle

Il n'existe aucune plate-forme commune d'échange et de communication de l'information entre les différentes institutions. La coopération et l'échange ont lieu par le biais de rencontres organisées à intervalles réguliers ; en conséquence, certains comités ont vu le jour afin de faciliter l'échange de l'information et de la communication entre les différentes institutions.

À titre d'exemple d'une coopération réussie, le comité : « L'équipe nationale du système d'informations sur l'environnement » a été créé en 2008. Cette équipe est composée de représentants des 13 institutions, représentant le gouvernement, l'académie et les ONG. L'une des réalisations importantes de ce groupe est la sélection et accord sur une liste de groupes thématiques d'indicateurs. La méthode de travail de cette équipe est basée sur des sessions. Une autre prestation à réaliser par ce groupe est l'élaboration d'un catalogue de métadonnées devant être soumis et approuvé par le Cabinet palestinien.

Suite à la visite pays organisé par l'Agence européenne pour l'environnement en mai 2011, une réunion du Comité a été organisée durant laquelle il a été convenu d'ajouter de nouveaux indicateurs à la liste précédente. Les indicateurs supplémentaires couvrent les thématiques Prioritaire du projet SEIS, telles que les émissions industrielles et les indicateurs de déchets. Durant cette réunion, la discussion a porté sur l'établissement d'un lien entre les systèmes d'informations sur l'environnement existants, qui a également été approuvé par le comité. Un plan de travail et de répartition du travail ont été conclus entre les différentes institutions (consulter la dernière page pour plus amples renseignements). Au regard du partage de données, la coopération doit être améliorée. La coopération actuelle est basée sur des requêtes ponctuelles d'un ministère vers un autre.

Le BCSP a signé des protocoles de coopération avec certains des ministères et des ONG. Ces protocoles comprennent l'échange de données entre le BCSP et ces institutions.

L'ensemble des services gouvernementaux, des ONG et de l'Académie coopèrent et interagissent entre elles grâce à une participation active, et - dans certains cas - en organisant et dirigeant le travail des comités concernés, des comités de pilotage, des conseils et des équipes nationales. Ces institutions

travaillent sur certains projets conjointement en coopération avec les ONG et l'académie.

De tels comités se composent habituellement de l'ensemble des parties prenantes (Ministère de la planification, Bureau central de la statistique palestinien, autorité palestinienne chargé de la qualité de l'environnement, autorité palestinienne chargée de la qualité de l'eau, Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé, Ministère de l'administration locale, Institut palestinien de la normalisation,...etc.), tandis que le champ d'application de travail de ces comités régit les relations entre l'ensemble des parties prenantes.

II Contenu

II.1 Obligations de rapportage

Règlementation internationale en matière de rapports

La Palestine ne possède pas d'obligation internationale en matière de rapportage dans la mesure où l'ANP n'est partie contractante à aucune convention ; en ce qui concerne les obligations de rapportage publiés sur le site Web ROD Eionet, ceux-ci sont soumis à titre volontaire.

II.1.1 Obligation nationale de rapportage

Il n'existe aucune obligation nationale de rapportage en Palestine. Cependant, la loi et la législation nationales (détaillées ci-dessous) donnent mandat aux institutions en vue du contrôle et de la protection de l'environnement. Certains rapports sont soumis au cabinet dans le but de faire acte des difficultés et accomplissements relatifs aux différents problèmes environnementaux.

II.2 Cadre juridique

Dans le domaine de la protection environnementale, davantage de mesures législatives s'imposent.

La Loi sur l'environnement n°7 publiée et en vigueur depuis 1999. Cette loi régit l'ensemble des problèmes environnementaux. Cependant, elle n'est pas appliquée de manière efficace. Elle comprend la protection des ressources naturelles, de la foresterie et de l'eau potable, le contrôle des eaux usées, la pollution maritime, la pollution atmosphérique, l'industrie, l'élimination des déchets industriels, municipaux et dangereux (Voir ci-dessous pour plus amples détails). Cette loi est considérée comme le point central régissant l'ensemble des responsabilités environnementales et des mandats du AQE. L'AQE et le Ministère de l'agriculture collaborent ensemble à l'élaboration de règlements relatifs à la biodiversité et à sa préservation.

Gestion des déchets

Loi environnementale : Loi n°7 de 1999 relative à l'environnement (Articles 7-13, voir ci-dessous). Cette loi identifie les déchets, matériaux et déchets dangereux. Elle est également fondée sur le principe du pollueur-payeur. Selon cette loi, la définition des déchets dangereux comporte tout déchet généré par les différentes activités et fonctionnements ou la cendre résultante, qui conservent les caractéristiques attribuées aux substances dangereuses, celles-ci étant définies comme toute substance ou ensemble de substances qui, de par ses caractéristiques nocives, constitue un danger pour l'environnement du fait de la nature toxique, radioactive, infectieuse, explosive ou inflammable de la substance.

Selon la loi, la méthode d'élimination de ce type de déchets doit être soumise à l'approbation d'AQE. Également, cette loi prescrit (Article 12) que la manipulation de déchets dangereux doit s'effectuer dans

le respect des Modalités, réglementations, consignes et normes stipulées par le AQE en coordination avec les agences spécialisées.

Cette loi vise à protéger l'environnement et fournit un cadre juridique définissant le domaine de l'environnement à l'intérieur duquel l'un des thèmes abordés est celui des déchets solides. La loi confère à l'autorité chargée de la qualité de l'environnement (AQE) la responsabilité de développer une stratégie nationale de gestion des déchets solides et le contrôle de sa mise en œuvre par l'intermédiaire des autorités locales. De surcroît, la loi confère à l'ensemble des institutions concernées, la responsabilité de prendre les mesures nécessaires dans le but de minimiser la formation de déchets et de maximiser la réutilisation, ou de permettre la valorisation de matériaux provenant des déchets ou encore le recyclage des déchets. D'autre part, la loi confère à AQE la responsabilité de déterminer les spécifications des sites de décharge de déchets solides. L'AQE a la responsabilité d'établir des listes de déchets dangereux ainsi que les consignes relatives à leur transformation et stockage, ou à leur distribution, utilisation, ou traitement. De par la loi, le transport de déchets dangereux sur le territoire palestinien nécessite une autorisation d'AQE. La loi accorde à AQE le rôle de contrôle et d'inspection des installations de gestion des déchets solides.

Un accord semble nécessaire au niveau ministériel ou en interne au niveau du cabinet ministériel quant aux rôles du AQE et du MS vis-à-vis de la gestion des déchets, y compris en ce qui concerne les déchets dangereux et ceux résultants d'activités médicales. La loi sur l'environnement confère cette responsabilité au AQE tandis que la loi sur la santé publique (n° 20) de 2004 (publiée le 23 avril 2005) confère cette responsabilité (relative aux déchets dangereux) au Ministère de la santé (Article 2, 20, 42). Il est important de mentionner que la loi sur l'environnement considère que les déchets médicaux font partie intégrante des déchets dangereux.

À l'heure actuelle, un projet de réglementation est en développement en ce qui concerne la gestion des déchets solides, et notamment les rôles et responsabilités des parties prenantes. Bien qu'il s'agisse d'un projet à l'état d'ébauche, il sera bientôt approuvé par le cabinet après que celui-ci ait pris en considération les commentaires et idées émanant de l'intégralité des parties prenantes.

Déchets solides

Article 7 : Le Ministère, en coordination avec d'autres autorités compétentes, s'engage à formuler un programme d'ensemble de gestion des déchets solides au niveau national, notamment la détermination des méthodes et sites d'élimination y ayant trait, ainsi que la surveillance de l'exécution de ce programme par les acteurs locaux.

Article 8 : Les autorités compétentes, dans la mesure où ceci est de leur ressort, devront encourager la prise de mesures adaptées afin de réduire la production de déchets solides à son strict minimum, et de procéder à la valorisation de certains éléments, ou à leur recyclage.

Article 9 : Le Ministère, en coopération avec les autorités compétentes, devra déterminer les spécifications des sites de décharge de déchets solides.

Article 10 : L'ensemble des parties ou individus s'engagent, lorsqu'ils procèdent à une excavation, construction, démolition ou à des travaux miniers, ou durant le transport des déchets ou poussières en résultant, à prendre les précautions nécessaires au stockage ou à la sécurité du transport de ces éléments, afin d'éviter toute pollution environnementale.

Matériaux et déchets dangereux

Article (11) : Le Ministère, en coordination avec les autorités compétentes, délivrera une ou plusieurs listes de matériaux et déchets dangereux.

Article (12) : Nul n'est autorisé à transformer, distribuer, utiliser, traiter ou éliminer un quelconque matériau ou déchet dangereux solide, liquide ou gazeux, excepté conformément à la réglementation et aux consignes déterminées par le Ministère en coordination avec les parties compétentes en la matière.

Article (13) : A. L'importation de déchets dangereux sur le territoire palestinien est interdite.

B. Le transit de déchets dangereux sur le territoire palestinien, les eaux régionales ou des zones économiques déterminées est interdit, excepté dans les cas où une licence spécifique a été délivrée par le Ministère.

Bien que les sanctions encourues soient mentionnées dans cette loi, elles ne sont pas exécutées.

Pollution atmosphérique

Article (19):

A. Le Ministère, en coopération avec les agences compétentes en la matière, définit les normes en vue de la régulation du pourcentage d'agents polluants dans l'atmosphère qui pourrait s'avérer nocif ou grave pour la santé publique, le bien-être collectif et l'environnement ;

B. Toute installation s'établissant en Palestine doit se plier à ces normes ; toute installation existante dispose d'un maximum de trois ans pour effectuer les changements nécessaires de manière à garantir sa conformité à ces normes.

Article (20) : Tout propriétaire d'une installation doit mettre en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour assurer la protection nécessaire des travailleurs et au voisinage, conformément aux conditions de sécurité du travail et de santé, contre toute fuite ou émission d'agents polluants à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux.

Eau

Article (28) : Le Ministère, en coopération avec les agences compétentes en la matière, définit les normes relatives à la qualité et aux caractéristiques de l'eau potable.

Article (29): Le Ministère, en coordination avec les agences compétentes en la matière, définit les règles et normes relatives à la collecte, au traitement, à la réutilisation ou à l'élimination des déchets et des eaux pluviales d'une manière rationnelle, conformément à la protection de l'environnement et de la santé publique.

Article (30): Il est interdit à quiconque de déverser des substances solides, liquides ou autres, excepté si ce traitement est conforme aux conditions et normes déterminées par les agences compétentes en la matière.

II.3 Collecte des données, disponibilité des données et sources de données

Eau

Les informations sur l'eau et les données liées à l'eau sont fragmentées entre différents départements internes à APE et à d'autres services concernés. À titre d'exemple, au sein d'APE, le Service des normes et spécifications qui font partie intégrante des Services de la Direction générale technique, a développé une base de données indépendante, partagé entre les différents services de cette Direction générale. Il n'existe aucun accès aux autres services d'APE, et ceci est également valable pour le Département de la banque de données. D'autre part, il n'existe pas de coordination ni de lien directs

entre la base de données utilisée par le Service des licences de la Direction générale de la réglementation et le Département de la banque de données de la Direction de la planification. En dehors du APE, il n'existe aucun accord ni aucune disposition habituelle en vue d'un échange de données et d'informations. Toute demande de données doit faire l'objet d'une soumission d'une requête ponctuelle auprès des acteurs concernés.

Le système d'informations sur l'eau et en cours de réalisation. Ce système comprend les données historiques disponibles et assure la continuité de collecte des données par le biais d'un réseau de contrôle adapté et de sources d'information définies. Le système soutient l'APE et les autres utilisateurs potentiels de ce type d'informations (y compris les ONG locales et internationales, les donateurs et les chercheurs), en fournissant régulièrement des données et des informations nécessaires à la planification des ressources en eau, à la gestion, à la conception, et à la prise de décisions.

Bases de données disponibles auprès d'APE :

- Base de données hydrologiques
- Base de données sur l'approvisionnement en eau
- Base de données des précipitations / météorologiques
- Base de données socioéconomiques
- Base de données sur les eaux usées
- Base de données des projets
- Base de données des licences
- Bibliothèque / Centre de ressources
- Base de données infrastructurelles.
- Ensembles de données disponibles, couverture géographique
- Date de création : 1996
- Date de la dernière révision : 2006
- Taille de la base de données : variable en fonction de la technologie du système de gestion de la base de données ; à titre d'exemple : la taille de la base de données Access est comprise entre 50 et 200 MB, alors que la taille de la base de données Oracle est d'environ 500 MB.
- En cours : élaboration d'une plate-forme nationale du système d'informations sur l'eau.

La tendance est à l'élaboration d'un système d'informations géographiques interactif afin de gérer les données liées à l'eau, dans le but d'en améliorer l'analyse et la compréhension.

Tableau 1 : Sources de données des différentes bases de données disponibles à APE

Base de données	Département/Service responsable	Ministère visé
<i>Base de données hydrologiques</i>	Département des études hydrologiques Département du développement des ressources en eau Département du laboratoire central Département des licences	autorité palestinienne chargé de l'eau (APE)

<i>Base de donnée sur l'approvisionnement en eau</i>	Service des eaux de la Cisjordanie (SEC) Municipalités et conseils municipaux Services	autorité palestinienne chargé de l'eau (APE) Municipalités et conseils municipaux
<i>Base de données des précipitations / météorologiques</i>	Service météorologique	Ministère des transports
<i>Base de données socioéconomiques</i>	Bureau central de la statistique palestinien (BCSP)	Bureau central de la statistique palestinien (BCSP)
<i>Base de données des eaux usées</i>	Service des eaux usées (SEU)	autorité palestinienne chargé de l'eau (APE)
<i>Base de données des projets</i>	Service de la planification de l'eau (SPE)	autorité palestinienne chargé de l'eau (APE) local et international

Base de données	Département/Service responsable	Ministère visé
		ONG Ministère des affaires locales Ministère de l'agriculture Ministère de la planification et du développement administratif
<i>Base de données des licences</i>	Service des licences	autorité palestinienne chargé de l'eau (APE)
<i>Bibliothèque / Centre de ressources</i>	Tous les départements du Service des eaux palestinien	autorité palestinienne chargé de l'eau (APE) Autre ministères, Universités, Centres de recherche, ONG

Après l'établissement d'APE, le programme de gestion de la qualité de l'eau a poursuivi son développement afin de s'adapter au besoin en données de ce Service. Ce programme est en développement continu, et comporte des paramètres additionnels nécessaires au contrôle de la qualité de l'eau, qui pourraient s'avérer utiles à APE dans sa prise de décisions. Les paramètres mesurés prennent en compte les éléments chimiques et biologiques. L'analyse chimique est effectuée à deux reprises chaque année : une première fois au printemps et une seconde à l'automne. Un prélèvement microbiologique et une analyse sont effectués chaque Mois ainsi qu'à chaque fois qu'il s'avère nécessaire de vérifier la qualité de l'eau (consulter le Tableau 2). Cependant, le laboratoire d'APE ne fonctionne plus depuis deux ans à cause de difficultés techniques, ce qui a engendré des lacunes dans les données disponibles.

Tableau 2 : Fréquence du prélèvement et de l'analyse de la qualité de l'eau

	Analyse chimique		Analyse biologique	
	Puits	Source	Puits	Source
Deux fois par an	316	122		
Six fois par an			110	

Les paramètres habituellement mesurés par le laboratoire central d'APE incluent : T, pH, OD, EC, TDS, chlore résiduel et turbidité.

Tableau 3: Données relatives à la qualité de l'eau au sein de la base de données hydrologiques

Dénomination du paramètre	Symbole du paramètre	Date de la première lecture	Date de la dernière lecture	Nombre de lectures
Bore	B	26/11/1996	1/12/1996	2
Brome	Br	21/10/1996	5/12/1996	94
Calcium	Ca	2/6/1970	7/7/2004	2859
Chlorure	Cl	1/4/1968	7/7/2004	16417
Conductivité	EC	1/4/1968	7/7/2004	8351
Oxygène dissoute	DO	6/2/1999	13/5/2000	675
Coliformes fécaux	F-Col	14/4/1968	9/11/2002	490
Fluor	F	21/10/1996	5/12/1996	96
HPC	HPC	14/4/1968	20/10/2002	38
Hydrocarbonate	HCO3	2/6/1970	7/7/2004	3010
Magnésium	Mg	2/6/1970	7/7/2004	2982
Nitrate-NO3	NO3	25/10/1971	7/7/2004	9325
PH	PH	26/4/1970	7/7/2004	2607
Potassium	K	2/6/1970	7/7/2004	3084
Sodium	Na	2/6/1970	7/7/2004	3082
Sulfate	SO4	2/6/1970	7/7/2004	2537
Coliformes T	T-Col	14/4/1968	9/11/2002	488
Température	T	13/4/1969	7/7/2004	5486
Total des solides dissouts	TDS	25/10/1971	7/7/2004	2371
TU	TU	6/6/2003	7/7/2004	200

Les données relatives à la qualité de l'eau sont numérisées dans la base de données hydrologique. Les informations disponibles couvrent la période de 1998 à 2009. En 1998, deux paramètres ont été mesurés par l'intermédiaire d'une analyse chimique, en 1999 et en 2000, les paramètres ont été augmentés jusqu'à 8 et depuis 2001, 19 paramètres ont été mesurés par l'intermédiaire d'une analyse chimique. En ce qui concerne l'analyse biologique, elle prend en compte 8 paramètres qui sont en cours d'analyse en vue de leur inclusion dans la base de données. Par l'intermédiaire du Programme d'échantillons de référence standard (ERS), le laboratoire central d'APE veille à l'exactitude et à la précision des méthodes d'analyse utilisées et des résultats d'analyse.

En 2001, le laboratoire d'APE a commencé à analyser des échantillons d'eaux usées de différentes provenances. Ce programme comprend 23 paramètres : pH, TSS, TS, solides décantables et TDS à 180 degrés Celsius, TDS, BOD, COD, bicarbonate, chlorure, nitrate, sulfate, phosphate, fluor, silicate, tensio-actif, sodium, potassium, calcium, magnésium, ammoniac, coliformes totaux et coliformes fécaux.

Déchets

Le BCSP recueille les données relatives aux déchets par l'intermédiaire de rapports administratifs et d'enquêtes. Les données disponibles sont généralement basées sur des estimations. Les nouvelles décharges sanitaires peuvent fournir des données concernant la quantité de déchets recueillie et éliminée.

Statistiques environnementales : Le BCSP collecte des données en provenance de diverses institutions. Le tableau ci-dessous indique les différentes zones et sites de recueillement de ces données.

Le Tableau 4 indique les différentes zones thématiques et sites de recueillement des données par le BCSP

Thématiques prioritaires	Description
Eau et eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte effectuée par l'intermédiaire des rapports administratifs • stations de traitement des eaux usées • La quantité d'eau fournie auprès des différentes localités est fonction du nombre d'habitants. • Données relatives à l'utilisation de l'eau et à l'évacuation des eaux usées • Données relatives à la quantité des eaux usées • Données relatives à l'utilisation d'eau et à l'évacuation des eaux usées • Données relatives à la quantité d'eaux-usées, données relatives à la qualité des eaux-usées, utilisation réelle de l'eau et élimination des eaux usées • Inventaire des données relatives aux ressources d'eau souterraines, eaux souterraines • Données quantitatives et qualitatives, systèmes d'eau utilisés pour l'approvisionnement en eau potable, prélèvement en eau d'irrigation, organisation de fonctionnement des structures de drainage et Association des utilisateurs d'eau, contrôle de la qualité de l'eau potable, violations des normes sanitaires.

Thématiques prioritaires	Description
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte effectuée par l'intermédiaire des rapports administratifs • Et par l'intermédiaire d'enquêtes telles l'enquête environnementale sur les ménages, l'enquête environnementale sur la santé, l'enquête environnementale économique, l'enquête environnementale du secteur de l'éducation, l'enquête sur les communautés locales, et le recensement de la population, des logements et des établissements. • Déchets industriels, déchets dangereux et production de déchets.
Émissions	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte effectuée par l'intermédiaire des rapports administratifs • Paramètres climatiques et atmosphériques

Le Tableau 5 suivant fournit des informations succinctes sur les ensembles de données existants, l'intervalle de temps durant lequel ils sont présents, ainsi que des informations sur la disponibilité et l'adresse des sites Web sur lesquels ces informations sont affichées.

Tableau 5: Ensembles de données existants

Nom de l'ensemble de données	Intervalls de temps	Site Web	Organisme de contact	Vue d'ensemble
Pal Info	1994-2015	http://www.pcbs.gov.ps/Palinfo/home.aspx	BCSP	Pal Info est un système de base de données puissant permettant de contrôler le développement humain. Il s'agit d'un outil permettant l'organisation, le stockage et la présentation de données d'une manière homogène qui facilite le partage des données de l'ensemble du pays par tous les services gouvernementaux, agences ONU et partenaires de développement. Pal Info possède des caractéristiques telles que la production de tableaux, graphiques et cartes, en vue de leur inclusion dans les rapports, présentations et documents de sensibilisation
Information sur le recensement	2007	http://www.pcbs.gov.ps/CensusInfo/	BCSP	Données de recensement de 2007
BSCP-Rapport	1994-2011	http://www.pcbs.gov.ps/DesktopDefault.aspx?tabID=3354&lang=en	BCSP	Rapports -Fichiers PDF

L'AQE et la disponibilité des données :

Les données d'AQE existent sous deux formats : Les données sur support papier sont générées durant les activités de contrôle et de vérification ; les rapports de données sont conservés avec chaque site visité au sein de la Direction générale de la protection de l'environnement (DGPE). Les données numériques sont acquises par les services gouvernementaux tels que MPDA, BCSP, MA...etc., sous divers formats numériques : Excel, Word, Access, fichiers de formes SIG.

Les données sur support papier sont disponibles auprès de la Direction générale de la protection de l'environnement (DGPE) d'AQE, et proviennent des différents formulaires remplis par le personnel d'AQE lors des visites et inspections des installations telles que les sites industriels et usines, carrières de pierres, usines de concassage de la pierre et usines de coupe.

L'AQE obtient des données par l'intermédiaire d'APE. Ces données comprennent les données de base relatives aux puits et aux sources telles que le code et le nom du bassin d'eau souterraine, la

description de son utilisation, le gouvernorat et le nom du propriétaire. L'AQE se procure également les données de niveau d'eau des puits et des paramètres de qualité de l'eau tels que Na, TDS, Ca, pH, K, HCO₃, SO₄, T-Col, f-Col, CL, NO₃. Les données sont collectées dans une base de données Access. L'AQE possède des données estimées sur le CO₂ par habitants et des données sur les émissions de SO_x et de NO_x.

Table 6: Données du GIS (fichiers de formes) disponibles auprès du AQE au

N°	Dénomination du fichier de formes	Type	Projection, système de coordonnées
1.	Réseau routier	Ligne	Cassini, 1923 Palestine Grid
2	Zones bâties	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
3	Frontière	Ligne, polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
4	Gouvernements	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
5	Zones provisoires concernées par les accords d'Oslo (A, B, C)	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
6	Colonies israéliennes et Bases militaires israéliennes	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
7	Mur de démarcation	Ligne	Cassini, 1923 Palestine Grid
8	Courbes de niveau	Ligne, polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
9	Potentiel agricole	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
10-	Sites de biodiversité importants	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
11	Utilisation des terres/Modelé	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
12	Qualité du paysage	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
13	Forêts	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
14	Réserves naturelles	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
15	Sensibilité à l'eau	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
16	Sites du patrimoine culturel	Point	Cassini, 1923 Palestine Grid
17	Sites de décharge	Point	Cassini, 1923 Palestine Grid
18	Plan de protection	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
19	Précipitations	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
20	Évaporation	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
21	Température	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
22	Puits	Point	Cassini, 1923 Palestine Grid
23	Sources	Point	Cassini, 1923 Palestine Grid
24	Bassins	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
25	Aquifères	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
26	Affleurement rocheux	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
27	Terrain	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid
28	Pente	Polygone	Cassini, 1923 Palestine Grid

II.3.1 Description de la disponibilité des indicateurs environnementaux

Le Tableau 7 suivant décrit les différents indicateurs et renseigne sur les rapports connexes publiés (BCSP)

Domain	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Méthode de mesure de l'indicateur	Unité de mesure de l'indicateur	Couverture géographique I	Sources	Fréquence de production	Séries de données temporelles	Rapport connexe publié
statistiques relatives aux eaux usées	pourcentage de connexion au réseau de collecte des eaux usées	indicateur descriptif de la connexion au réseau de collecte des eaux usées	division du nombre d'unités (bâtiment, localité, établissement, etc.) reliées au réseau des eaux usées sur le nombre total de ces unités sur une région, multiplié par 100	pourcentage	nord, centre, sud de la Cisjordanie, bande de Gaza	enquête ou recensement	annuel	(1998,1999,2003,2006,2008,2009,2011)	Rapport d'enquête environnementale sur les ménages, Rapport d'enquête environnementale économique, Rapport d'enquête environnementale sur la santé
statistiques relatives aux eaux usées	nombre de stations de traitement des eaux usées	nombre station de traitement des eaux usées	nombre total de station de traitement des eaux usées	nombre	gouvernorat	enquête ou rapports administratifs	annuel		
statistiques relatives aux eaux usées	proportion de la population reliée au traitement des eaux usées	indicateur permettant de cibler la connexion aux stations de traitement des eaux usées	division de la population reliée au traitement des eaux usées par le nombre total de personnes ; résultat multiplié par 100	pourcentage	nord, centre, sud de la Cisjordanie, bande de Gaza	enquête	annuel	Indisponible	
statistiques relatives aux déchets	Déchets solides relevant des activités économique	indicateur de mesure de la quantité de déchets solides relevant des activités économiques (industrie, commerce)	quantité totale de déchets relevant des activités économiques	tonne	nord centre, sud de la Cisjordanie et bande de Gaza	enquête	deux ans	2001,2003-2006,2008,2009,2011	Rapport d'enquête environnementale sur l'économie
statistiques relatives aux déchets	quantité de déchets solides séparés	indicateur de mesure de la quantité de déchets solides séparés pouvant faire l'objet d'un traitement	quantité totale de déchets solides séparés	tonne	Cisjordanie, bande de Gaza et territoire palestinien	enquête	deux ans	(1998,1999,2003,2006,2008,2009,2011)	Rapport d'enquête environnementale sur l'économie, Rapport d'enquête environnementale sur la santé
statistiques relatives aux déchets	Pourcentage de centre de traitement des déchets solides	indicateur de mesure de l'étendue du traitement des établissements économiques dans le contexte des déchets solides	division du nombre d'établissements de traitement du nombre total de déchets par le nombre d'établissements existants dans le cadre de la population, multiplié par 100	tonne	Territoire palestinien	enquête	deux ans	2000,2003,2008,2006	Rapport d'enquête environnementale sur l'économie, Rapport d'enquête environnementale sur la santé

Domain	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Méthode de mesure de l'indicateur	Unité de mesure de l'indicateur	Couverture géographique	Sources	Fréquence de production	Séries de données temporelles	Rapport connexe publié
								2010	
statistiques relatives aux déchets	quantité totale de déchets domestiques produite par jour	quantité totale de déchets domestiques produite par jour	quantité totale de déchets domestiques produite par jour	tonne/jour	Cisjordanie, bande de Gaza et territoire palestinien	enquête	deux ans	(1998,1999, 2003 2006,2008,2009, 2011)	Rapport d'enquête environnementale sur les ménages
statistiques relatives aux déchets	MByenne journalière des déchets domestiques en kg/habitant	MByenne journalière des déchets domestiques en kg/habitant	division du total des déchets domestiques produits par habitant par le nombre total d'habitants	kg/jour	Cisjordanie, bande de Gaza et territoire palestinien	enquête	deux ans	(1998,1999, 2003 2006,2008,2009, 2011)	Rapport d'enquête environnementale sur les ménages
statistiques relatives aux déchets	quantité de déchets municipaux	quantité de déchets municipaux	quantité totale de déchets municipaux	tonne	Gouvernorat	Rapports administratifs	deux ans	2003,2005, 2008,2010	Rapport d'enquête sur la communauté locale
statistiques relatives aux déchets	Nombre de sites de décharge de déchets	Nombre de sites de décharge de déchets	Nombre total de sites de décharge de déchets	nombre	Gouvernorat	enquête ou rapports administratifs	deux ans	2003,2005, 2008,2010	Rapport d'enquête sur la communauté locale
météorologie et pollution atmosphérique	pourcentage d'établissements exposés à la pollution sonore	Indicateur de décibels ciblant les établissements éducatifs exposés à des bruits audibles tels que la circulation routière ou les travaux de construction qui peuvent avoir des conséquences désagréables et néfastes (telle qu'une perte auditive)	division du nombre d'établissements éducatifs exposés au bruit par le nombre total d'établissements éducatifs existants dans le cadre de la population, multiplié par 100	pourcentage	Gouvernorat	comptage total	deux ans	2010 ,2008	Enquête environnementale sur l'éducation

Domaine	Libelle de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Méthode de mesure de l'indicateur	Unité de mesure de l'indicateur	Couverture géographique I	Sources	Frèquence de production	Séries de données temporelles	Rapport connexe publié
Météorologie et pollution atmosphérique	Moyenne de la température de l'air maximum	indicateur ciblant la MByenne de la température de l'air maximum	calculé par la somme de la température de l'air maximum sur une périodicité arrêtée dans une station,	°C	station	Rapports administratifs	annuel	2010-1998	Rapport sur les conditions météorologiques sur le territoire palestinien
Météorologie et pollution atmosphérique	Moyenne	Indicateur	Calculè parla	°C	Station		Annuel	2010-1998	Rapport sur les conditions météorologiques sur le territoire palestinien
Metèorologie	Nombre de	Nombre de	Nombre total	Jour	Station		Annuel	2010-1998	Rapport sur les conditions météorologiques sur le territoire palestinien
Metèorologie	Humidité	Pourcentag	Pourcentage	Pourcentage	Station		Annuel	2010-1998	Rapport sur les conditions météorologiques sur le territoire palestinien
Metèorologie	vitesse	indicateur	Calculè parla	Km/hr	station		annuel	2010-1998	Rapport sur les conditions météorologiques sur le territoire palestinien

Domaine	Libelle de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Méthode de mesure de l'indicateur	Unité de mesure de l'indicateur	Couverture géographique I	Sources	Frèquence de production	Séries de données temporelles	Rapport connexe publié
Météorologie et pollution atmosphérique	Émissions de CO2 par habitant	Moyenne des émissions de CO2 par habitant durant une période de temps précise	division de la quantité de CO2 durant une période précise par le nombre total d'habitants durant cette même période	Tonne métrique	Cisjordanie, bande de Gaza et territoire palestinien	Rapports administratifs	annuel	2003, 2005	Rapport sur les comptes des émissions
Eau	Nombre de puits souterrains	L'indicateur mesure le nombre de puits souterrains	Nombre total de puits souterrains	Nombre	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien
Eau	Quantité d'eau annuelle pompée à partir de puits souterrains	L'indicateur mesure la quantité annelle d'eau pompée à partir des puits souterrains	Quantité totale d'eau pompée à partir de puits souterrains	1000 m3 /an	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien
Eau	Nombre de sources	L'indicateur mesure le nombre de sources	Nombre total de sources	Nombre	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien
Eau	Quantité annuelle d'eaux rejetées provenant des sources	L'indicateur mesure la quantité annuelle d'eaux rejetées provenant des sources	Quantités annuelles totales d'eaux rejetées provenant des sources	1000 m3 /an	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien

Domaine	Libelle de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Méthode de mesure de l'indicateur	Unité de mesure de l'indicateur	Couverture géographique I	Sources	Fréquence de production	Séries de données temporelles	Rapport connexe publié
Eau	Pourcentage de connexions au réseau d'eau public	L'indicateur mesure le pourcentage de personnes reliées au réseau d'eau public	Division du nombre total d'unités de compte (Immeuble, regroupement, établissement, etc.) reliées au réseau d'eau public, par le nombre total d'unités d'une communauté de recherche, le résultat étant multiplié par 100	Pourcentage	Cisjordanie, bande de Gaza, territoires palestiniens	Enquête, recensement	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien
Eau	Nombre de participants reliés au réseau d'eau public	L'indicateur mesure le nombre de participants reliés au réseau d'eau public	Nombre total de participants reliés au réseau d'eau public	Nombre	Cisjordanie, bande de Gaza, territoires palestiniens	Enquête	chaque année		Rapport d'enquête environnementale sur les ménages
Eau	Quantité d'eau consommée	L'indicateur mesure la quantité d'eau consommée	Quantité totale d'eau consommée de différente provenance	1000 m3/an	Territoires palestiniens	Rapports administratifs	chaque année		
Eau	Nombre de puits souterrains agricoles	L'indicateur mesure la consommation d'eau MByenne des ménages	Division de la consommation ménagère totale pour une région et période données par le nombre de ces ménages	m3	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année		Rapport d'enquête environnementale sur les ménages
Eau	Nombre de puits souterrains agricoles	L'indicateur mesure le nombre total de puits souterrains agricoles	Nombre total de puits souterrains agricoles	Nombre	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien

Domaine	Libelle de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Méthode de mesure de l'indicateur	Unité de mesure de l'indicateur	Couverture géographique I	Sources	Fréquence de production	Séries de données temporelles	Rapport connexe publié
Eau	Quantité d'eau achetée (importée) à la Compagnie des eaux israélienne (Mekarot) en vue d'une utilisation domestique	L'indicateur de mesure de la quantité d'eau achetée (importée) à la Compagnie des eaux israélienne (Mekarot) en vue d'une utilisation domestique	Total de la quantité d'eau achetée (importée) à la Compagnie des eaux israélienne (Mekarot) en vue d'une utilisation domestique	1000 m3/an	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien
Eau	Répartition journalière de l'eau par habitant (litre/habitant/jour)	L'indicateur mesure la répartition journalière de l'eau par habitant (litre/habitant/jour)	Division de la quantité totale d'eau pompée pour une utilisation domestique par rapport au total journalier de la population dans une région donnée, par le nombre total de personnes	(litre/habitant/jour)	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien
Eau	Nombre de puits souterrains pour la Compagnie des eaux israélienne (Mekarot)	L'indicateur mesure le nombre de puits souterrains pour la Compagnie des eaux israélienne (Mekarot)	Nombre total de puits souterrains pour la Compagnie des eaux israélienne (Mekarot)	Nombre	Gouvernorat	Rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Rapport sur les statistiques de l'eau sur le territoire palestinien
Agriculture / terres	superficie des terres cultivées	L'indicateur mesure le pourcentage de terres agricoles	Division de la superficie totale des terres cultivées par la superficie totale des terres, et multiplication du résultat par cent	pourcentage	Gouvernorat	Enquête et rapports administratifs	chaque année	2011-1999	Statistiques agricoles
Agriculture / terres	Quantité de poisson capturée	indicateur de la quantité de poisson capturée	Indicateur de la quantité de poisson capturée	Tonne	Gouvernorat de la bande de Gaza	Rapports administratifs	chaque année		Statistiques agricoles I

Indicateurs environnementaux de développement durable

Dans un rapport (BCSP) (version arabe) daté de janvier 2011, intitulé « l'environnement et le développement durable, réalité, défis et obstacles » Il est fait mention d'une série d'indicateurs environnementaux suivants :

Agriculture / terres (données relatives à la superficie des terres cultivées de 1999 à 2009), et à l'utilisation d'engrais et de pesticides, avec données répertoriées de 2000 à 2008 : L'utilisation d'engrais était plus importante en 2008 qu'en 2000, à l'inverse des pesticides ; l'environnement marin littoral (fluctuation des prises annuelles de poisson entre 2000 et 2008), l'eau (la proportion d'eau souterraine et de surface disponible sur les terres), la quantité d'eau allouée au secteur domestique, la biodiversité (prévalence des parcs naturels sur le territoire palestinien).

Publications et rapports

Un rapport de réalisation du travail accompli dans le cadre de l'assurance qualité environnementale est soumis chaque trimestre par l'AQE au cabinet du premier ministre.

Les rapports du BCSP sont soumis chaque trimestre aux des cabinets suivants :

- Cabinet du Président de la Palestine
- Cabinet du premier ministre de la Palestine

L'ensemble des publications environnementales du BCSP contient des informations relatives à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides et à la pollution atmosphérique.

La quantité d'informations disponibles dépend de la disponibilité des données. La majorité des publications est bilingue.

Les publications statistiques environnementales comprennent :

- Secteur des ménages :
<http://www.pcbs.gov.ps/Portals/PCBS/Downloads/book1813.pdf> (publié tous les 2 ans)
- Secteur économique :
[http://www.pcbs.gov.ps/Portals/PCBS/Downloads/book1791 .pdf](http://www.pcbs.gov.ps/Portals/PCBS/Downloads/book1791.pdf) (publié tous les 2 ans)
- Secteur éducatif :
<http://www.pcbs.gov.ps/Portals/PCBS/Downloads/book1698.pdf> (publié tous les 2 ans)
- Centres de santé :
<http://www.pcbs.gov.ps/Portals/PCBS/Downloads/book1715.pdf> (publié tous les 2 ans)

III Infrastructure

III.1 Surveillance des ressources en eau

L'eau souterraine est actuellement la principale source d'eau en Palestine, avec une capacité annuelle renouvelable estimée à environ 669 millions de mètres cubes en Cisjordanie. Les sources en eau non conventionnelles telles que les eaux usées traitées ne sont pas correctement exploitées.

La figure 1 ci-dessous montre les points de surveillance des eaux souterraines.

Il y a deux stations de surveillance pour contrôler le flux et les données météorologiques mais les capteurs de précipitations dans ces stations ne sont actuellement pas viables, les stations sont situées dans wadi Zeimer et wadi Faraa.

Il y a une équipe de collecte de données qui se compose de techniciens et d'ingénieurs, cette équipe est responsable de la collecte et de la surveillance des ressources locales, où chaque puits d'eau souterraine est considérée comme une station qui doit être surveillée. L'emplacement des puits d'eau souterraine et de ressorts est illustré à la figure 1. Palestine n'a pas accès au fleuve du Jourdain, seule ressource en eau de surface (même si celle-ci est considérée comme faisant partie des ressources partagées).

Le Programme de surveillance hydrométrique disponible à l'autorité palestinienne chargé des ressources en eau (APE) comprend deux programmes majeurs :

- (1) surveillance des ressources en eau
 - (2) la surveillance de la qualité de l'eau.
- La responsabilité de la surveillance hydrométrique est sous la direction générale des ressources et plus précisément sous la responsabilité du département des études hydrologiques. La Division de la surveillance hydrologique est responsable du programme de surveillance hydrométrique. D'autre part, la direction des bases de données est responsable du traitement des données secondaires et de l'archivage et la diffusion des données.

APE travaille à l'amélioration des programmes de surveillance et des indicateurs pour les données attrait à l'eau telles que : stations de surveillance à distance et l'introduction de surveillance en temps réel des données hydrologiques et météorologique dans un proche avenir.

AQE dispose d'un service de surveillance de l'environnement et d'application qui traite de toutes les sources de pollution et effectue des visites de contrôle en cas de plainte. Il n'y a pas de surveillance régulière en raison d'un manque de ressources humaines.

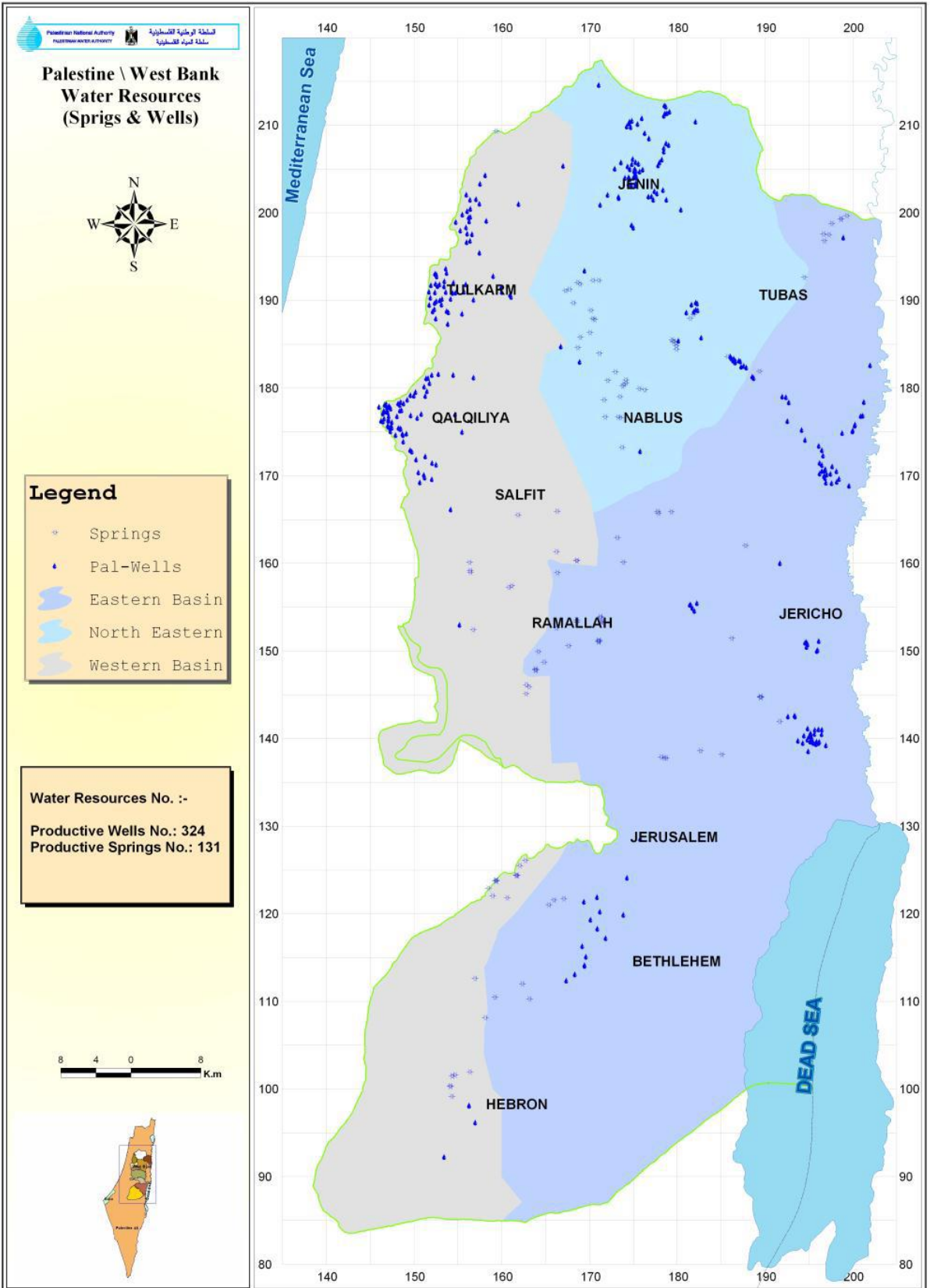


Figure 1: Ressources en eau palestiniennes (sources et puits)

APE a commencé à élaborer un Système national d'information sur l'eau en 2011; la technologie utilisée pour cette plate-forme d'information : serveur ArcSDE associé au système de gestion de base de données Oracle pour organiser les données historique de l'APE sur la base de l'information spatiale. A l'origine, les données brutes sont normalement stockées dans les bases de données disponibles ; certains calculs préliminaires sont effectués dans certaines bases de données, comme c'est le cas par exemple dans la base de données hydrologique.

MS Access et MS EXCELL sont les principaux logiciels essentiellement utilisé pour l'analyse des données et la préparation de rapports dans le département des banques de données. Pour chacune des bases de données disponibles dans le département, une nouvelle copie distincte de la base de données est enregistrée et utilisé pour l'analyse de données dans laquelle toutes les données et informations analysées sont enregistrées.

Une copie officielle du SISTAT a été obtenue par le biais d'un des projets EXACT il y a plusieurs années, le logiciel a été utilisé pendant un certain temps, mais puisque la présente analyse nécessaire des données ne nécessite pas l'utilisation d'un tel système sophistiqué, il a été abandonné et MS ACCESS et EXCELL sont actuellement utilisés à la place.

Cette procédure est utilisée par exemple pour l'analyse des données hydrologiques, les précipitations et l'approvisionnement en eau. Résumé et tableaux détaillés, des graphiques, en plus de cartes d'illustration sont utilisés pour la préparation du rapport.

Le département banque de données fournit également des données / service d'information à tous les individus, les institutions et les organisations qui en ont besoin, ce qui comprend des chercheurs et des étudiants, des ONG locales et internationales, des ministères palestiniens, en plus de l'aide directe que le département fournit pour tous les services et personnel de APE.

Selon le chef du département banque de données, environ 20 demandes de données sont suivies et renseignés par mois. Données / informations sont normalement fournies dans un ou deux jours. C'est en général un nombre relativement important de demandes qui nécessitent beaucoup de temps et d'efforts pour être renseignés, car dans la plupart des cas, les données et les informations exigées doivent être préparés dans un format donnée qui ne correspond pas forcément aux formats demandés antérieurement.

III.2 Gestion des déchets

Il n y a pas de suivi des déchets en Palestine, les déchets solides continuent à être gérés de manière insuffisante dans de nombreux domaines, même si des améliorations ont été observé ces dernières années suite à des investissements et initiatives institutionnelles.

Les décharges sauvages est la principale méthode d'élimination des déchets solides utilisée en Palestine. De nombreuses décharges ont été fermées en introduisant des décharges contrôlées, par exemple le centre d'enfouissement sanitaire de Zahret Al Finjan. Plus de 22 % des déchets solides est disposé dans des décharges contrôlées.

Selon la stratégie nationale de gestion des déchets solides en Cisjordanie il y a un site d'enfouissement sanitaire opérationnel qui dessert la partie nord de la Cisjordanie, un autre centre d'enfouissement sanitaire à Ramallah est prévue, les études ont déjà réalisées.

En Cisjordanie du sud un centre d'enfouissement sanitaire qui dessert toute la région de Hébron et Beth Leham est en construction et devrait être opérationnel 2013.

Dans la bande de Gaza une étude de faisabilité et d'impact environnemental et social pour la construction de deux décharges contrôlées ont été réalisées et le projet est en cours d'évaluation.

Gestion des déchets dangereux et industriels:

Les déchets industriels sont collectés transportés et évacués avec les autres types de déchets dans les décharges, car il n'y a pas de séparation à la source ou un traitement spécial pour ces déchets. La même chose est pour les déchets dangereux, il n'y a pas de traitement adéquat des déchets industriels dangereux aucune séparation ou tri, pas de traitement approprié, et aucune élimination appropriée.

C'était en raison de l'absence de politiques, de stratégies, une législation claire et aussi dû au manque d'application de ces dernières. L'un des objectifs de la stratégie nationale pour la gestion des déchets solides (NSSWM) est de développer et de publier une liste de catégories de déchets dangereux, et la seconde est d'élaborer un plan de gestion des déchets dangereux. Les deux interventions sont supposées être finalisées d'ici la fin de l'année 2012. En dépit de la politique adoptée et mise en œuvre de la construction de décharges contrôlées régionales en Palestine, les décharges contrôlées en exploitation ou ceux dans la conception ou les phases de construction ne peuvent pas accueillir les déchets dangereux.

Par conséquent, il est nécessaire de développer et renforcer les capacités des industries dans le traitement des déchets dangereux, y compris l'identification, la classification, la ségrégation, le stockage, l'étiquetage et l'élimination appropriée. Les flux des déchets dangereux devraient être traités et manipulés différemment, ce qui signifie qu'une infrastructure adaptée à cette fin est nécessaire. Malgré le fait que la Palestine n'est pas signataire de la convention de Bâle, l'article 13 de la loi n° 7/99 environnementale couvre les exigences de celles-ci.

III.3 Surveillance de la qualité de l'air

AQE possède un appareil de surveillance qui mesure la radioactivité issues des tours de télécommunications ainsi qu'un laboratoire mobile pour le contrôle de la pollution de l'air et les mesures de SO_x et de NO_x, AQE a établi des normes nationales en conformité avec les normes internationale (OMS) pour la qualité de l'air ambiant, des standards de qualité de l'air (émissions des sources stationnaires ainsi que des normes pour le bruit.

AQE obtient des données SIG de MoP, APE, BCSP, MoA ainsi que d'autres organisations. L'Autorité chargée de la qualité de l'environnement dispose de 2 principales données SIG définies datées 2000 et 2008 et une banque de données non finalisée du projet d'aménagement du territoire.

Toutes les activités de suivi et d'évaluation dans AQE sont principalement menées par la Direction de la protection de l'environnement, qui utilise des systèmes GPS, mais ces données ne sont pas encore toutes enregistrées en format numérique et sont éparpillées (certaines sont sous formes de papier d'autres sont sauvegardés dans les PC en utilisant un logiciel et un format spécial). Le département des systèmes d'information à AQE, gère tous les systèmes informatiques ce qui inclut également la mise en réseau et la partie IT.

EQA possède les capacités et les ressources humaines nécessaires pour la gestion de base, des données SIG et la production de cartes.

L'équipement de réseau existant à AQE inclut:

- 3 serveurs Windows 2003 et 2008
- LAN au niveau de AQE - Ramallah, un projet en cours de réalisation vise à relier tous les bureaux et à internet par le biais d'un câble de fibre optique. Scanner A0 et AO traceur sont disponibles.

- Il n'y a pas permis de télédétection, et aucune licence pour SQL et des bases de données Oracle
- Le logiciel de SIG commerciale est utilisée ; AQE souhaiterait utiliser à l'avenir le logiciel de sources ouvertes, mais aura besoin d'un renforcement des capacités et d'une formation adéquate.

Un projet intitulé « projet national de l'aménagement du territoire » est en cours de réalisation en Palestine et il est financé par le gouvernement palestinien, les activités sont en cours mais le projet fait face à des difficultés liés à des problèmes financiers. Les bénéficiaires sont tous des organismes gouvernementaux qui utilisent la cartographie. La réalisation de ce projet permettra à tous les organismes d'accéder aux mêmes données et peut être aussi une étape importante dans l'établissement de SEIS en Palestine. En outre le Bureau central de statistiques dispose de 15 serveurs exécutants Windows 2008.

IV Analyse Croisée

Résumé des points forts et faible du système existant :

Points forts :

- Existence d'un département statistique au sein du Bureau central de statistique
- Harmonisation de la sémantique, des définitions, méthodologies et concepts.
- Coopération entre institutions
- Disponibilité d'un système environnemental complet y compris des manuels, des classifications et des lignes directrices pour standard et méthodologies
- Eviter la duplication de la collecte des données environnementales
- Partager les données à l'échelle nationale
- Disponibilité d'une banque de données
- Stratégies
- Comité de pilotage constitué de spécialistes de l'environnement
- Infrastructure et technologie de l'information
- Ressources humaines

Points faibles :

- Incapacité à établir des séries de données environnementales chronologiques pour effectuer des comparaisons
- Les données administratives présentent des lacunes
- Absence de données en raison de l'occupation israélienne du territoire palestinien. Incapacité à collecter des données sur les zones militaires fermées par les israéliens et les colonies israéliennes situées dans les territoires palestiniens même de certaines zones situés dans les zones (B) et (C)
- bon nombres d'institutions et ministères palestiniens sont encore au stade de l'établissement de banques de données et de registres.
- Manque de surveillance des eaux, eaux usées, déchets solides et captage d'eau

Quelques difficultés ont été rencontrées lors de la compilation de ce rapport, lié en particulier l'accès à l'information. Un système partagé d'information environnementale est une partie du plan de travail national palestinien. Une équipe nationale a été créé à cet effet et un plan de travail a été élaboré (voir tableau 8). Un rapport sur l'état de l'environnement en Palestine sera publié à la fin de l'année 2012 et un chapitre sur les indicateurs environnementaux est prévu. Par conséquent, il est important d'examiner d'urgence les indicateurs existants. Cet exercice permettra également de montrer les lacunes dans les données existantes. Beaucoup de travail a déjà été réalisé par l'équipe nationale pour le développement de données sur l'environnement. L'équipe a rencontré des difficultés telles que les

lacunes et absence de données ainsi que les dossiers administratifs incomplets. Le Bureau palestinien de statistique travaille à la création d'unités statistiques dans les ministères et autres institutions gouvernementales. La création de ces unités par institution contribuera à renforcer le partage des données par tous les composants du système statistique national et travaillera sur les lacunes en matière de données et permettra d'améliorer la qualité des données dans les secteurs et les thématiques prioritaires. En plus du travail sur les données et indicateurs il est important de travailler sur les comptes de l'eau. Le développement des comptes de l'eau contribuera à renforcer la coopération entre l'autorité chargée des ressources en eau et le Bureau palestinien des statistiques. Les comptes de l'eau permettront d'améliorer les statistiques économiques et statistiques de l'eau par l'introduction d'une méthodologie cohérente. Ils devront également faciliter les comparaisons internationales. L'organisation de l'information selon SCEE-eau facilite l'analyse économique et environnementale intégrée. Dans ce sens, l'aide de l'agence européenne est très importante. Les activités proposées sont décrites dans le tableau 9 .

Comme mentionné ci-dessus, une réunion du comité a eu lieu le 7 février 2012 au Bureau des statistiques. Le comité a convenu d'harmoniser les indicateurs existants et d'évaluer les données existantes.

Les premières activités à réaliser sont décrites dans le tableau 8 ci-dessous

Tableau 8

Activité	Institution et nom du responsable	Date limit
Revoir les indicateurs sur les déchets et faire un rapport écrit	M. Suleiman Abou Mafrah	9.02.2012
Adresser les commentaires au comité sur la liste d'indicateurs suggéré et surtout sur les indicateurs déchets	Membre du comité	16.02.2012
Reunion des chef de groupe pour préparer la description des indicateurs (fiche – données) indicateur qui sera approuvé par les institutions	Membre du comité	3.5.2012

En outre les besoins en eau ont atteint un point critique en Palestine. Les ressources en eau dans le territoire palestinien sont particulièrement limitées avec la demande sans cesse croissante de l'eau, et pression liée à la croissance démographique. En outre, les services d'approvisionnement et d'assainissement sont insuffisants et, les pertes d'eau sont extrêmement élevées. En outre, la protection de l'eau sa réutilisation ainsi que le traitement des eaux usées sont insuffisantes. Par conséquent, le développement des comptes de l'eau a été défini comme une activité à réaliser dans le cadre du projet SEIS qui permettra à la Palestine de définir des indicateurs qui montrent les tendances et qui donneront un message clair aux décideurs.

Compte tenu de la situation dans le secteur de gestion des déchets en Palestine, le développement d'un système d'information en conformité avec la stratégie nationale des déchets facilitera le suivi des déchets.

V Plan de mise en œuvre

V.1 Système Information environnementale

Évaluation du système d'information existant et proposition d'un système mieux adapté aux besoins (local, régionale, et internationale)

Fournir de l'aide à AQE afin de développer un système d'information (logiciels, etc)

V.2 Comptes de l'eau

Fournir un soutien au bureau des statistiques et APE pour développer d'avantage les comptes de l'eau.

V.3 Système d'information de l'eau pour APE et APQ

L'objectif est de développer un système d'information sur l'eau pour le partage d'information entre les institutions clés entre autre APE, APQ et bureau central des statistiques (comptes de l'eau)

Soutien à l'autorité Palestinienne chargée de l'eau :

- Visites techniques pour connaître les exemples de meilleurs pratiques dans le domaine de système d'information.
- Organisations et de système d'informations.

Appui à AQE dans la mise en place d'un système d'information sur la qualité de l'eau :

- Activité 1: réalisation d'une analyse environnement IT & exigence et la préparation d'une analyse et spécifications pour une base de données adapté pour stocker les données de surveillance

Les experts évalueront le besoin de matériel et de logiciels en ce qui concerne la collecte des données, traitement des données et de stockage ainsi que des interfaces. L'évaluation prendra en considération les systèmes existants et les obligations de rapportage.

- Développer une base de données pour stocker les données résultant de la surveillance de l'environnement.
- Selon les résultats de l'activité précédente et les options choisies par la Palestine une des structures de base optimales seront définies

Support à AQE pour la réalisation d'un système d'information sur les déchets

- Activité nécessite visite d'un expert pour évaluer la situation existante en terme de données et définir et proposer un système d'information.

Activité	La date de realization	objectif	Output	Besoin	Progrès
1. approbation d'un plan de mise en œuvre pour développer un système d'information- SEIS en Palestine	4ème trimestre 2011	Un plan de mise en œuvre pour développer SEIS en Palestine	Un plan d'action et une feuille de route		Cette activité fait partie de notre plan de travail national
2. identification du besoin en données et des lacunes	1er trimestre 2012	Avoir une idée sur la situation actuelle en termes de données existantes et lacunes pour chaque thématique prioritaire	Besoin en données pour chaque thématique	assistance technique ou cours sur les comptes environnemental dans les domaines des déchets, comptes de l'eau, comptes des émissions un cours sur la sélection des indicateurs et l'analyses des lacunes en données. gaps and analysis.	BS travaille sur les comptes de l'eau et a identifié les indicateurs. Quant aux déchets nous n'avons pas encore commencé.
3. relancer l'équipe nationale pour le développement du système d'information.	4 ^{ème} trimestre 2011 – 1 ^{er} trimestre 2012	Développer le système d'information nationale	Adopter une liste de métadonnée pour les indicateurs de l'environnement et les ressources naturelles.		BS & AQE travaille ensemble pour compléter les données administratives des institutions.
4 préparer et adopter une liste d'indicateur pour les thèmes prioritaires	1 ^{er} Trimestre de 2012- 2 ^{ème} Trimestre 2012.	Collecter les donnée pour les thématiques prioritaires.	liste d'indicateurs pour les thèmes prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • assistance: un atelier technique sur technologies informatiques pour une collecte automatique de données (ex : émissions et qualité de l'eau) 	
5. établir le SEIS au niveau national	2 ^{ème} Trimestre of 2012- 3 ^{ème} Trimestre 2014	National SEIS donnée partagé avec d'autres institutions,	Base de données SEIS nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Assistance : atelier sur la coopération interinstitutionnelle et les technologies d'échange de données sera largement apprécié. • Assistance un atelier technique sur les technologies sources ouvertes et portail WebGIS. 	
6. rapport sur la mise en œuvre de SEIS situation actuelle	4 ^{ème} Trimestre de 2012	Partage des données avec tous les utilisateurs	Plan d'action pour les activités à réaliser en moyen terme		Input : mai 2012